

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

RUBRIQUE 1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Cette FDS est conforme aux réglementations françaises à la date de révision ci-dessus.

PRODUIT

Nom du produit: MOBILTEMP SHC 100
Description du produit: Huiles de base et additifs synthétiques
Code de produit: 2015A0204530, 400002, 640201-60
Emploi prévu: Graisse

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

Fournisseur: ESSO Société Anonyme Française
Tour Manhattan
La Defense 2
5/6 Place de l'Iris
F-92400 COURBEVOIE
FRANCE

N° de téléphone en cas d'urgence (24h/24) 08 1000 3353
Centre anti-poison national 01 4542 5959 (ORFILA)
N° du fournisseur (standard) 01 5700 7000
Courriel sds-france@exxonmobil.com

RUBRIQUE 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est classé dangereux, au sens des directives 1999/45/CE ou 67/548/CEE (voir rubrique 15).

CLASSIFICATION: | R52/53

DANGERS POUR LA SANTE

Faible niveau de toxicité. Une exposition excessive peut conduire à une irritation respiratoire, des yeux ou de la peau. L'injection à haute pression sous la peau peut causer des lésions graves.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Remarque: Ce produit ne doit pas être utilisé pour un quelconque autre usage que celui indiqué en rubrique 1, sans l'avis d'un expert. Les études de santé ont montré que l'exposition aux produits chimiques peut présenter des risques potentiels pour la santé chez l'homme qui peuvent varier d'une personne à l'autre.

RUBRIQUE 3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est une préparation au sens de la réglementation européenne.

Nom du produit: MOBILTEMP SHC 100

Date de révision: 21 Août 2009

Page 2 de 9

Substance(s) dangereuse(s) ou substance(s) complexe(s) dangereuse(s) reportable(s)

Nom	CAS#	EINECS / ELINCS	Concentration *	Symboles/Phrases de risques
1,2,3-Propanetriol	56-81-5	200-289-5	1 - 5%	Aucun
2,2-bis(hydroxyméthyl)- 1,3-Propanediol	115-77-5	204-104-9	1 - 5%	Aucun
N-PHENYL- 1-NAPHTYLAMINE	90-30-2	201-983-0	0.1 - 1%	Xn;R22, Xi;R43, N;R50/53
2,6-DI-TERT-BUTYLPHENOL	128-39-2	204-884-0	< 2.5%	Xi;R36/38, N;R50/53
N-METHYL-N-(1-OXO-9-OCTADECENYL)-(Z)-GLYCINE	110-25-8	203-749-3	0.1 - 1%	Xi;R38, Xi;R41, N;R50/53
POLY-1, 2-DIHYDRO-2, 2, 4-TRIMETHYL-H-QUINOLEINE	26780-96-1		1 - 5%	R52/53

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le produit est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

RUBRIQUE 4

MESURES DE PREMIERS SECOURS

INHALATION

Dans des conditions normales d'emploi prévu, ce produit n'est pas susceptible de représenter un danger par inhalation.

CONTACT CUTANE

Laver les zones de contact à l'eau et au savon. Si le produit est injecté dans ou sous la peau, ou dans une quelconque autre partie du corps, la personne doit immédiatement faire l'objet d'un examen chirurgical d'urgence par un médecin, quels que soient l'aspect et la taille de la lésion. Bien que les symptômes initiaux de l'injection sous pression puissent être minimes voire inexistant, un traitement chirurgical précoce, dans les heures qui suivent, peut contribuer à réduire grandement l'étendue de la lésion à terme.

CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer abondamment à l'eau. En cas d'irritation, obtenir une assistance médicale.

INGESTION

Ne nécessite normalement pas de premiers secours. En cas de malaise, administrer les soins médicaux nécessaires.

RUBRIQUE 5

MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION

Moyens d'extinction appropriés: Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone (CO2) pour éteindre les flammes.

Moyens d'extinction inappropriés: Jets d'eau directs.

Nom du produit: MOBILTEMP SHC 100
Date de révision: 21 Août 2009
Page 3 de 9

LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Instructions de lutte contre l'incendie: Evacuer la zone. Empêcher l'écoulement des produits de lutte contre l'incendie vers les circuits d'eau potable et les égouts. Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard et dans les espaces confinés un appareil respiratoire individuel (ARI). Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les surfaces exposées au feu et pour protéger le personnel.

Produits de combustion dangereux: Fumée et vapeurs, Aldéhydes, Oxydes de soufre, Sous-produits de combustion incomplète, Oxydes de carbone

PROPRIETES D'INFLAMMABILITE

Point d'éclair [Méthode]: >204C (399F) [ÉTAB. POUR L'HUILE, ASTM D-92 (COC)]

Limites d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air): LEL: N/D UEL: N/D

Température d'auto-inflammation: N/D

RUBRIQUE 6

MESURES APRES FUITE OU DEVERSEMENT ACCIDENTEL

PROCEDURES DE NOTIFICATION

En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément aux réglementations en vigueur.

GESTION DES DEVERSEMENTS

Déversement terrestre: Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Râcler le produit répandu avec des pelles et le mettre dans un conteneur adéquat en vue de son recyclage ou son élimination.

Déversement dans l'eau: Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Contenir immédiatement le déversement à l'aide de barrages flottants. Avertir les autres navires. Récupérer par écrémage.

Les recommandations concernant les déversements terrestres et dans l'eau sont basées sur le scénario de déversement le plus probable pour ce produit ; toutefois, les conditions géographiques, le vent, la température (et dans le cas d'un déversement dans l'eau) le courant et la direction du courant ainsi que la vitesse peuvent grandement influencer les actions appropriées à entreprendre. Pour cette raison, les experts locaux doivent être consultés. Note : Les réglementations locales peuvent prescrire ou limiter les actions à entreprendre.

MESURES DE PRECAUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT

Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, égouts, sous-sols ou espaces clos. Déversements importants : Couvrir les déversements avec une feuille ou bâche en plastique afin de minimiser la propagation.

RUBRIQUE 7

MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

Empêcher les petits déversements et les fuites pour éviter les glissades.

Accumulateur de charges statiques: Ce produit n'accumule pas l'électricité statique.

STOCKAGE

Ne pas entreposer dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés.

RUBRIQUE 8	CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE
-------------------	---

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Valeurs limites d'exposition (Note : les valeurs limites d'exposition ne sont pas additives)

Nom de la substance	Forme	%Limite / Standard			Remarque	Source	Année
1,2,3-Propanetriol	Aérosol.	VME	10 mg/m3			INRS	2008
1,2,3-Propanetriol	Brouillar d.	VME	10 mg/m3			ACGIH	2009
2,2-bis(hydroxyméthyl)-1,3-Propanediol		VME	10 mg/m3			INRS	2008
2,2-bis(hydroxyméthyl)-1,3-Propanediol		VME	10 mg/m3			ACGIH	2009

Note : Des renseignements sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenus auprès des agences ou instituts suivants :

INRS

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE

Le niveau de protection et les types de contrôle nécessaires varieront selon les conditions d'exposition potentielles. Mesures de contrôle à envisager:

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation avec une ventilation suffisante.

PROTECTION INDIVIDUELLE

Les choix des équipements de protection individuelle dépendent des conditions d'exposition potentielles, notamment en fonction de l'application, des pratiques de manipulation, de la concentration et de la ventilation. Les renseignements ci-dessous relatifs au choix des équipements de protection sont basés sur l'utilisation normale prévue de ce produit.

Protection respiratoire: Si les mesures techniques ne permettent pas de maintenir les concentrations de contaminants présents dans l'air à un niveau adéquat de protéger la santé des travailleurs, le port d'un appareil respiratoire agréé peut s'avérer nécessaire. Le choix de l'appareil respiratoire, son utilisation et son entretien doivent être en conformité avec les recommandations réglementaires lorsqu'elles sont applicables. Les types d'appareils respiratoires à envisager sont:

Aucune protection n'est habituellement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation avec une ventilation suffisante.

En présence de concentrations élevées dans l'air, utiliser un appareil respiratoire autonome agréé. Les appareils respiratoires à bouteille destinés à l'évacuation peuvent être indiqués lorsque les niveaux d'oxygène sont trop faibles, les niveaux de détection des gaz/vapeur sont bas ou si la capacité des filtres purificateurs d'air peut être dépassée.

Protection des mains: Tout renseignement spécifique sur les gants est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de gants. L'adaptation des gants et leur durée maximale d'utilisation différeront selon les conditions spécifiques d'utilisation. Obtenir l'avis du fabricant de gants quant au choix des gants et à leur durée d'usage pour vos conditions d'utilisation. Contrôler et remplacer les gants endommagés. Les types de gants à envisager pour ce produit sont notamment:

Aucune protection n'est habituellement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

Protection des yeux: Lorsque le contact avec le produit est possible, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est recommandé.

Protection de la peau et du corps: Tout renseignement spécifique sur les vêtements est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de vêtements. Les types de tenues à envisager pour ce produit sont notamment:

Aucune protection de la peau n'est habituellement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Prendre des précautions pour éviter le contact cutané, en appliquant les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Mesures d'hygiène spécifiques: Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les vêtements et les chaussures contaminées qui ne peuvent pas être nettoyées. Pratiquer un bon nettoyage.

MESURES D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL

Voir rubriques 6, 7, 12, 13.

RUBRIQUE 9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les propriétés physiques et chimiques typiques sont indiquées ci-dessous. Pour de plus amples informations, consulter le fournisseur indiqué en Rubrique 1.

INFORMATIONS GENERALES

Etat physique: Solide
Forme: semi-fluide
Couleur: brun
Odeur: Caractéristique
Seuil olfactif: N/D

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LA SANTE, LA SECURITE ET L'ENVIRONNEMENT

Densité (à 15 C): 0.9
Point d'éclair [Méthode]: >204C (399F) [ÉTAB. POUR L'HUILE, ASTM D-92 (COC)]
Limites d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air): LEL: N/D UEL: N/D
Température d'auto-inflammation: N/D
Point d'ébullition / Intervalle: N/D
Densité de vapeur (air = 1): N/D
Tension de vapeur: < 0.013 kPa (0.1 mm Hg) à 20°C
Taux d'évaporation (Acétate de n-butyle = 1): N/D
pH: N/A
Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau): > 3.5
Solubilité dans l'eau: Négligeable
Viscosité: 460 cSt (460 mm²/s) à 40°C | >16 cSt (16 mm²/s) à 100C
Propriétés oxydantes: Voir les rubriques 3, 15, 16.

AUTRES INFORMATIONS

Point de congélation: N/D
Point de fusion: N/D

Remarque: Une majorité des propriétés physiques ci-dessus concerne l'huile contenue dans le produit.

RUBRIQUE 10	STABILITE ET REACTIVITE
--------------------	--------------------------------

STABILITE: Le produit est stable dans les conditions normales.

CONDITIONS A EVITER: Chaleur excessive. Sources d'ignition de haute énergie

MATERIAUX A EVITER: Oxydants forts

PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX: Produit ne se décomposant pas à température ambiante.

POLYMERISATION DANGEREUSE: Ne devrait pas se produire.

RUBRIQUE 11	INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
--------------------	------------------------------------

TOXICITE AIGUE

<u>Voie d'exposition</u>	<u>Conclusion / Remarques</u>
INHALATION	
Toxicité (Rat): CL50 > 5000 mg/m ³	Faiblement toxique. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable.
Irritation: Aucune donnée d'effet de référence	Danger négligeable aux températures ambiantes/normales de manutention. Basé sur l'évaluation des composants.
INGESTION	
Toxicité (Rat): DL50 > 5000 mg/kg	Faiblement toxique. Basé sur l'évaluation des composants.
PEAU	
Toxicité (Lapin): DL50 > 5000 mg/kg	Faiblement toxique. Basé sur l'évaluation des composants.
Irritation (Lapin): Données disponibles	Irritation cutanée négligeable à température ambiante. Basé sur l'évaluation des composants.
YEUX	
Irritation (Lapin): Données disponibles	Peut causer une gêne oculaire légère et passagère. Basé sur l'évaluation des composants.

EFFETS CHRONIQUES/AUTRES

Contient:

Huiles de base de synthèse: Sur la base d'études en laboratoire sur les mêmes produits ou des produits similaires, ne sont pas susceptibles de causer d'effets significatifs pour la santé dans des conditions normales d'utilisation. Non mutagènes ni génotoxiques. Non sensibilisantes lors de tests sur animaux et humains.

Information complémentaire disponible sur demande.

RUBRIQUE 12	INFORMATIONS ECOLOGIQUES
--------------------	---------------------------------

Les informations fournies sont basées sur les données disponibles sur le produit, sur ses composants et sur des produits similaires.

ECOTOXICITE

Produit -- Susceptible d'être nocif pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

MOBILITE

Un composant -- Peu soluble dans l'eau, susceptible de couler vers le fond et migrer dans les sédiments. Susceptible de se répartir entre les sédiments et la phase solide des eaux usées.

Composant d'huile de base -- Peu soluble, flotte et est susceptible de migrer de l'eau vers la terre. Susceptible de se répartir entre les sédiments et la phase solide des eaux usées.

PERSISTANCE ET DEGRADABILITE**Biodégradation:**

Majorité des composants -- Probablement intrinsèquement biodégradable.

Composants -- Susceptible d'être persistant.

DONNEES ECOLOGIQUES

Composant	Toxicité aquatique aigüe
N-PHENYL- 1-NAPHTYLAMINE	L(E)C50 >0.1 - 1 mg/L
2,6-DI-TERT-BUTYLPHENOL	L(E)C50 >0.1 - 1 mg/L
N-METHYL-N-(1-OXO-9-OCTADECENYL)-(Z)-GLYCINE	L(E)C50 >0.1 - 1 mg/L

RUBRIQUE 13**CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

Les recommandations pour l'élimination concernent le produit tel qu'il est fourni. L'élimination doit se faire conformément aux lois et réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

CONSEILS RELATIFS A L'ELIMINATION

Ce produit peut être utilisé comme combustible dans une chaudière contrôlée, ou éliminé par incinération contrôlée à très hautes températures afin d'empêcher la formation de produits de combustion indésirables.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES RELATIVES A L'ELIMINATION

Code de déchet européen: 12 01 12

NOTE: ces codes sont attribués sur la base des emplois les plus courants de ce produit et peuvent ne pas prendre en compte des contaminants résultant de l'utilisation effective. Les producteurs de déchets doivent évaluer le procédé réel générant le déchet et ses contaminants de façon à assigner le code déchet adéquat.

Ce produit est classé comme déchet dangereux selon la directive 91/689/CE sur les déchets dangereux et est soumis aux clauses de cette directive à moins que l'article 1(5) ne s'applique.

Mise en garde concernant les emballages vides Alerte Récipient Vide (si applicable) : Les récipients vides peuvent contenir des résidus, ils sont potentiellement dangereux. Ne pas essayer de re-remplir ou de nettoyer les récipients sans instructions appropriées. Les fûts vides doivent être entièrement rincés et stockés dans un endroit sûr jusqu'à une élimination appropriée ou un re-conditionnement approprié. Les récipients vides ne doivent être collectés pour recyclage, récupération ou élimination que par un prestataire convenablement qualifié ou agréé, et conformément aux réglementations gouvernementales. NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER, BROYER OU EXPOSER DE TELS RÉCIPIENTS A LA CHALEUR, AU FEU, AUX ÉTINCELLES, A L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU TOUTE AUTRE SOURCE D'IGNITION. ILS PEUVENT EXPLOSER ET ENTRAÎNER DES

Nom du produit: MOBILTEMP SHC 100
Date de révision: 21 Août 2009
Page 8 de 9

BLESSURES OU LA MORT.

RUBRIQUE 14	INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
--------------------	--

TERRE (ADR/RID) : Non réglementé pour le transport terrestre

VOIES NAVIGABLES INTERIEURES (ADNR/ADN) : Non réglementé pour le transport par voies navigables intérieures

MER (IMDG) : Non réglementé pour le transport maritime selon le code IMDG

AIR (IATA) : Non réglementé pour le transport aérien

RUBRIQUE 15	INFORMATIONS REGLEMENTAIRES
--------------------	------------------------------------

Ce produit est classé dangereux au sens des Directives Européennes Substances / Préparations Dangereuses.

CLASSIFICATION: Dangereux pour l'environnement.

ETIQUETAGE UE : **Aucun symbole.**

Nature du risque particulier: R52/53; Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Consigne de sécurité: S61; Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales et/ou la fiche de données de sécurité.

Contient: N-PHENYL- 1-NAPHTYLAMINE Peut produire une réaction allergique.

STATUT REGLEMENTAIRE ET LOIS ET REGLEMENTATIONS APPLICABLES

Conforme aux exigences nationales/régionales suivantes en matière d'inventaire chimique: IECSC, EINECS, PICCS, TSCA

Cas particuliers:

Inventaire	Statut
KECI	Des restrictions s'appliquent

Lois et réglementations nationales:

Nom du produit: MOBILTEMP SHC 100
Date de révision: 21 Août 2009
Page 9 de 9

Maladies à caractère professionnel: n°604, n°612, n°601
Maladies professionnelles: n°15 bis, n°36

RUBRIQUE 16	AUTRES INFORMATIONS
--------------------	----------------------------

N/D = Non déterminé, N/A = Non applicable, Sans objet

LISTE DES PHRASES DE RISQUES FIGURANT DANS LES RUBRIQUES 2 ET 3 DE CE DOCUMENT (pour information uniquement)

R22; Nocif en cas d'ingestion.

R36; Irritant pour les yeux.

R38; Irritant pour la peau.

R41; Risque de lésions oculaires graves.

R43; Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50/53; Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R52/53; Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

LES REVISIONS SUIVANTES ONT ETE FAITES DANS CETTE FICHE DE DONNEES DE SECURITE:

Changements :

Rubrique 14: IATA - Remarque a été annulé.

Les informations et recommandations figurant dans ce document sont, à la connaissance d'ExxonMobil, exactes et fiables à la date de publication. Vous pouvez contacter ExxonMobil pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible édité par ExxonMobil. Ces informations et les recommandations sont mises, pour prise en compte et examen, à la disposition de l'utilisateur. Il est de la responsabilité de celui-ci de s'assurer que le produit convient à l'utilisation qu'il en prévoit. Si l'acheteur reconditionne ce produit, il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer que les informations concernant la santé, la sécurité et les autres informations nécessaires figurent avec et/ou sur le conteneur. Les mises en garde et les procédures pour manipuler en toute sécurité doivent être fournies aux utilisateurs et manipulateurs. L'altération de ce document est strictement interdite. Sous réserve de dispositions légales statuant autrement, la republication ou la retransmission de ce document, en totalité ou partie, n'est pas permise. Le terme "ExxonMobil" est utilisé pour des raisons de commodité, et peut faire référence à une ou plusieurs sociétés, telles que ExxonMobil Chemical Company, Exxon Mobil Corporation ou toute société affiliée dans laquelle serait détenu un intérêt direct ou indirect.

À usage interne seulement

MHC: 0B, 0B, 0, 0, 0, 0

PPEC: A

DGN: 2009815XFR (553427)